

DEVOIR DE CONSEIL

Comment concilier devoir de conseil et performance commerciale

FORMATION, 26/09, DE 9H À 10H45

GESTION DE PATRIMOINE

CODE : APA02A

Objectifs de la formation

- Connaître les principales exigences liées au devoir de conseil

Animée par

- COLLIN Marie
Présidente - Associée,
EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

- Conseillers en gestion de patrimoine, conseillers en investissements financiers, conseillers de clientèle, ingénieurs patrimoniaux, courtiers en assurance, assureurs, fiscalistes, avocats, experts comptables, notaires

Dates

- Lyon
26/09/2019 de 9h à 10h45

Critères d'admission

- Pour participer à ces formations, inscription obligatoire à Patrimonia : www.patrimonia.fr

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et

Informations sur les obligations de formation IAS et Immobilier [ICI](#)

Présenter le statut d'intermédiaire au client

- Le renseignement sur la personne physique ou morale
- La méthode d'étude des offres du marché
- L'existence de liens capitalistiques
- L'immatriculation ORIAS
- La procédure de traitement des réclamations

Les règles de conduite

- La transparence de la rémunération
- La prévention des conflits d'intérêt
- Le document IPID/KID selon la nature du produit

Les différents niveaux de conseil

attentes spécifiques, et sera transmis au formateur avant la formation.

- Toutes nos formations sur Patrimonia sont limitées, dans la mesure du possible, à une trentaine de participants.
- Un formulaire d'évaluation sera proposé aux participants à la fin de la session.

Tarifs

- Tarif général _____ 69,00 €HT

- L'obligation de cohérence ou test de cohérence

- Le service de recommandation personnalisé

- Le Conseil ou recommandation fondé sur l'analyse d'un nombre suffisant de contrats